Conseil national
de l'information statistique

Commission
« Démographie et questions sociales »

Réunion du 28 novembre 2019

Fiche descriptive pour une demande d'avis d'opportunité

Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Etudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : universités, grands établissements, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Sections de technicien supérieur (STS), écoles de commerce, écoles d'ingénieur, écoles de la culture (architectures, art, audiovisuel, patrimoine).
Champ géographique	France entière (métropole + DOM-TOM) // DOM-TOM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Collectivités d'Outre-Mer

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants 2020
URL de consultation du questionnaire	http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/07/Questionnaire-CDV-2016-1.pdf
Objectifs	Produire une information statistique sur les conditions de vie des étudiants en France et leur évolution, à des fins de recherche scientifique et d'aide à la décision des décideurs publics en charge des questions de vie étudiante. Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête visent à produire un état des lieux de la diversité des situations étudiantes en France. Ces informations permettent notamment de cerner et d'identifier les questions majeures en matière de conditions de vie, susceptibles d'influer sur la poursuite des études ou la réussite aux examens.
Thèmes du (ou des)	

questionnaires	Le questionnaire aborde plusieurs aspects de la vie étudiante : – Le parcours d'études; – Les conditions d'études (sur le lieu d'études, emploi du temps, déplacement…) ; – Usage des services et équipements de l'établissement ; – Les projets et perspectives ; – La mobilité internationale ; – Les temps libres ; – Le travail rémunéré ; – Le logement ; – Les ressources et dépenses ; – La santé et le handicap ; – La restauration universitaire ; – Les parents et les proches ; – La situation parentale ; – Les caractéristiques sociodémographiques (origines sociale et géographique, origine migratoire, sexe, âge, nationalité…).
Historique	L'enquête Conditions de vie des étudiants est triennale, réalisée depuis 1994, à la suite de la mise en place du premier plan social étudiant par le ministère de l'Éducation nationale (1991) et du constat du manque de données sur le sujet. L'enquête a ensuite été menée en 1997, 2000, 2003, 2006, 2010, 2013 et 2016. Les périodes de quatre ans entre les éditions 2006 et 2010, puis entre 2016 et 2020 correspondent à des périodes d'amélioration du processus d'enquête. L'édition 2020 est la 9ème reconduction de cette enquête. Du fait de la complexité du dispositif et de la taille restreinte de l'équipe de l'OVE, l'enquête n'a pas fait, jusqu'à présent, l'objet d'une demande d'avis de conformité auprès du comité du label.
Faits marquants précédentes éditions	Depuis 1994, de nombreuses modifications ont été apportées à l'enquête Conditions de Vie, tant au niveau méthodologique que dans l'élaboration du questionnaire.

La première modification importante est l'élargissement de la population enquêtée. La première édition (1994) concernait les étudiants inscrits à l'université, en Sections de technicien supérieur (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). En 1997, sont intégrés les établissements catholiques d'enseignement supérieur (instituts catholiques), puis, en 2010, entrent dans le champ de l'enquête les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les écoles artistiques et culturelles et les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), qui sortiront de l'enquête en 2013 (du fait de la difficulté à constituer une base exhaustive des étudiants inscrits dans cette filière). Enfin, les grands établissements et les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) sont inclus dans l'enquête en 2016. Le champ reste identique pour l'édition 2020, qui concernera environ 85 % des étudiants de l'enseignement supérieur. Ces évolutions du champ de l'enquête sont notamment liées à des contraintes méthodologiques, particulièrement l'accès aux fichiers des inscrits des établissements, qui constituent la base de sondage.

La deuxième évolution concerne le processus d'échantillonnage. Lors des premières éditions et jusqu'en 2010, les établissements étaient chargés eux-mêmes de réaliser l'échantillonnage à partir de leur base d'inscrits selon les instructions de l'OVE. A partir de l'édition 2013, dans le but d'affiner le processus d'échantillonnage, les établissements transmettent, à la demande de l'OVE, la base des inscrits pour l'année en cours. Après vérification et nettoyage, ces bases sont concaténées et constituent la base de sondage à partir de laquelle l'OVE réalise un échantillonnage selon le plan de sondage préalablement établi. En 2016, dans le but d'améliorer la circonscription du champ de l'enquête et de mieux maitriser les variables remontées par les établissements, l'OVE a travaillé avec les deux organismes gestionnaires des deux principales applications de gestion de la scolarité des étudiants utilisées par les établissements d'enseignement supérieurs (l'application APOGEE, gérée par l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements et l'application CORIANDRE gérée par l'Association Cocktail), pour créer une requête automatisée d'extraction des données, simplifiant et sécurisant la procédure de remontée des données par les établissements.

La troisième évolution concerne le mode de passation de l'enquête : jusqu'en 2006, l'enquête est réalisée sur questionnaire papier, adressé aux enquêtés par voie postale accompagné d'une enveloppe T (courrier préaffranchi) pour le renvoi des questionnaires renseignés. A partir de 2010, la passation se réalise en ligne, par un questionnaire autoadministré.

La quatrième évolution concerne le questionnaire. Si, dans une visée comparative, le socle du questionnaire est resté le même, plusieurs modifications ont été réalisées pour s'adapter à

	l'évolution des conditions de vie des étudiants et prendre en compte les thématiques émergentes. Ainsi, en 2016, plusieurs thématiques pas ou peu prises en compte ont été ajoutées, avec notamment des questions sur la situation des étudiants-parents, sur le handicap et sur l'utilisation des outils numériques (MOOC). Pour l'édition 2020, ont été ajoutées des questions sur l'utilisation des bibliothèques universitaires (en lien avec l'élargissement des horaires des bibliothèques et les modifications des usages) et sur les violences sexistes et sexuelles (suite à une demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
Concertation	Une consultation de l'ensemble des acteurs du domaine a eu lieu dans le cadre du conseil de l'OVE qui réunit les représentants de différentes structures concernées par la vie étudiante (8 représentants des organisations étudiantes, 2 représentants des mutuelles étudiantes, un représentant de la Conférence des présidents d'université, un représentant de la Conférence des grandes écoles, un représentant de l'association des villes universitaires de France, un représentant du CROUS de Paris, un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur).
Origine de la demande	La création de cette enquête fait suite au constat du manque de données sur le sujet, après la mise en place du premier plan social étudiant par le ministère de l'Éducation nationale en 1991. En 2013, la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche réaffirme la mission de l'OVE de rassembler des informations et effectuer des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants. Depuis la première enquête, un besoin est clairement exprimé par le ministère de l'Enseignement supérieur mais aussi par les acteurs en charge de la vie étudiante et par le réseau européen Eurostudent d'une actualisation des données précédentes. Par exemple, pour l'édition 2020, le ministère a ainsi exprimé le souhait, dans un courrier en date du 22 mars 2019, de l'introduction de questions sur les violences sexistes et sexuelles à l'université, en rappelant l'intérêt d'introduire ces questions dans une enquête représentative de la population étudiante dans son ensemble. L'instauration, par la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (loi « ORE ») de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) rend par ailleurs d'autant plus important le fait d'analyser et de comprendre les conditions de vie des étudiants pour mieux les accompagner dans l'enseignement supérieur.
Place dans un dispositif statistique	Aucune autre enquête d'ampleur nationale n'existe, dans le champ de la statistique publique, sur les conditions de vie de la population

	étudiante. Des données d'ordre administratives et académiques sont produites annuellement par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur le champ de l'enseignement secondaire et par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP-SIES) sur le champ de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, des données sont produites par la DEPP et le SIES sur les souhaits d'orientation ou les trajectoires des jeunes dans l'enseignement supérieur (enquêtes « jeunes » de suivi des panels d'élève – DEPP – ; données SISE issues des remontées APOGEE des différents établissements – SIES). Cependant, ces données et enquêtes ne couvrent pas le champ des conditions de la vie étudiante. Parallèlement, d'autres enquêtes existent sur la population, plus large, des jeunes (par exemple l'enquête nationale sur les ressources des jeunes – ENRJ réalisée par l'INED et la DREES en 2014), mais la population étudiante y constitue un effectif très limité. Plusieurs enquêtes sur certaines facettes des conditions de vie des étudiants sont réalisées de manière périodique par les observatoires locaux de la vie étudiante dans les différentes universités (observatoires réunis dans le RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur (resosup). Ces enquêtes s'appuient majoritairement, dans une optique de comparabilité, sur le questionnaire de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'OVE. Cependant, le champ d'analyse de ces enquêtes reste limité, ces enquêtes demeurant représentatives de la population de l'établissement et n'abordant pas de manière systématique les différentes facettes de la vie étudiante.
Extensions géographiques	Aucune extension géographique de l'enquête n'est prévue.
Utilisateurs	Les utilisateurs des résultats seront les services du ministère de l'Enseignement supérieur, les observatoires locaux, les chercheurs, les universités, et l'ensemble des acteurs intéressés par les conditions de vie des étudiants (CROUS, CGE, CPU, AVUF, ADBU, …). Les bases de données sont mises à disposition des chercheurs et des organismes producteurs de données via le portail d'accès aux données françaises en sciences humaines et sociales Quetelet-PROGEDO Diffusion. Cette enquête fournira également des données de référence (regroupées dans une publication intitulée « repères ») qui seront utilisées par la presse et le grand public. Un groupe d'exploitation, composé de chercheurs et de chargés d'études travaillant dans le domaine sera mis en place à la suite de la collecte, en vue de produire un ouvrage collectif sur la thématique « vie étudiante » (sur ce modèle, des ouvrages ont été produits à partir des données

	des enquêtes 2006, 2010, 2013 et 2016).

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	Chaque édition de l'enquête se déroule au printemps. La prochaine édition de l'enquête aura lieu du 12 mars au 25 mai 2020.
Mode de collecte	L'enquête CDV prendra la forme d'un questionnaire auto-administré à répondre exclusivement sur internet. Les étudiants tirés au sort se verront notifier par voie électronique/postale une invitation à participer à l'enquête et un identifiant personnel leur sera attribué afin d'accéder à la plateforme. Les données administratives (sexe, nom, prénom, date de naissance, adresses postales, numéros de téléphone et mails) contenues dans le dossier global d'échantillon (constitué des fichiers des inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur) permettront de contacter les étudiants.
Comitologie	Le suivi de l'enquête est réalisé par le Collège Scientifique, instance de supervision composée de neuf personnalités issues de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par l'équipe opérationnelle de l'OVE. L'enquête sera élaborée à travers la mise en place de groupes de travail ponctuels composés d'experts portant sur l'élaboration du questionnaire et sur la méthodologie de l'enquête. Un groupe de travail composé de chercheurs a été monté en 2019 en vue de travailler à l'amélioration de la méthodologie de l'enquête et à la mise à plat du questionnaire. Un groupe d'exploitation, composé de chercheurs et de chargés d'étude spécialistes des questions de vie étudiante sera mis en place afin d'exploiter les données.
Contraintes pour l'enquêté	D'après les précédentes enquêtes réalisées, la durée moyenne de réponse au questionnaire est estimée à 1 heure. Le questionnaire comportera des questions sensibles : – liées aux origines migratoires, conformément aux catégories existantes dans l'enquête Trajectoires Et Origines (TeO) effectuée par l'INED, à travers des questions sur la nationalité et le pays de

	naissance de l'étudiant et de ses parents. – autour des violences sexistes et/ou sexuelles et des questions de harcèlement, à travers des questions permettant de cerner les caractéristiques du phénomène et sa prévalence, le profil des victimes et des auteurs et les effets sur les personnes et sur les études.
Coût de l'enquête	Budget prévisionnel de réalisation : Relance téléphonique auprès des établissements : 20 000 € Conception, test, gestion questionnaire en ligne : 65 000 € Impression-routage courriers et carte de rappels : 148 500 € Nettoyage, recodage BDD : 62 000 € Communication : 9 500 € Total : 305 000 Moyens humains : 2018 : 0,2 ETP 2019 : 1,4 ETP 2020 : 3,8 ETP 2021 : 3,5 ETP
Organisme collecteur	L'Observatoire national de la vie étudiante coordonne et organise la collecte. La programmation du questionnaire en ligne, le suivi de la passation et la collecte des données, réalisés sous la direction de l'OVE, sont sous-traités à un prestataire de service, sélectionné suite à un appel d'offre public (renouvelé pour chaque édition). Le prestataire sélectionné pour l'enquête 2020 est SAS TMO REGIONS, qui travaille avec GIDE.
Plan de sondage	La base de sondage est constituée en concaténant l'ensemble des fichiers d'information des étudiant·e·s inscrit·e·s en France en université, CPGE, école d'ingénieur, école de commerce, école de la culture et grand établissement, transmis par chaque établissement. A partir de cette base, l'OVE réalisera un échantillonnage aléatoire

	stratifié selon le type d'établissement et de filière (école d'ingénieur, école de commerce, école de la culture, grand établissement, IUT, université-santé, université-Lettres/Sciences humaines et sociales/Arts, université-Droit/économie, université-Sciences, ESPE/Master enseignement), le sexe et la catégorie d'âge (18-22 ans, 23-25 ans, 26 ans et plus). Les taux d'échantillonnage seront calculés selon la taille de la filière ou du type d'établissement pour sur-échantillonner les plus petits. Les taux de réponse par strate constatés dans l'enquête Conditions de vie 2016 sont utilisés de sorte à sur-échantillonner les populations qui répondent le moins. En outre, pour prendre en compte dans l'échantillon les étudiants d'université qui sont sur des sites délocalisés mais néanmoins en France, nous envisageons d'inclure un niveau de stratification supplémentaire, mais sans taux spécifique, sur l'implantation du site d'études (dans une métropole/hors métropole). Les élèves des Sections de techniciens supérieurs (STS) seront quant à eux échantillonnés par grappe : 1/10ème des classes seront sélectionnées aléatoirement directement par le ministère de l'Education nationale, en distinguant les établissements en Ile-de-France d'une part et ceux en province d'autre part. Les élèves de ces classes seront tous sollicités pour répondre à l'enquête. Taux d'échantillonnage par type d'établissement ou filière disciplinaire (université) en 2016 : (Type d'établissement ou filière disciplinaire : Commerce, Culture, Ingénieur, Grand établissement, IUT, Droit-université, LLSHSA-université, Santé-université, Sciences-université, MEEF-université) Effectif inférieur à 1000 : 1/3 Effectif entre 1000 et 2999 : 1/6ème Effectif entre 3000 et 5999 : 1/10ème Effectif de 6000 et plus : 1/12ème Taux d'échantillonnage STS et CPGE : 1/10ème des classes (l'ensemble des étudiants d'une classe tirée au sort est interrogé)
Taille de l'échantillon	260000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur	Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

principal

Autres services producteurs	
Partenariat	L’enquête Conditions de vie des étudiants intègre depuis ses débuts le programme européen de données de comparaison Eurostudent, dont la France est l’un des pays fondateurs avec l’Allemagne, l’Autriche et l’Italie en 1994, année de démarrage du programme Eurostudent I. L’enquête CDV 2020 s’inscrit dans le cadre du programme EUROSTUDENT VII et partagera des questions communes à celle du questionnaire européen.
Date prévisionnelle de la première publication	La première publication issue de l’enquête CDV 2020 est prévue pour décembre 2020.